

Gruppetto

Rentrée 2020 – 2021

Le conservatoire propose à la rentrée 2020–2021 un dispositif d'apprentissage de la musique nommé « Gruppetto ».

Description :

Il a pour but de proposer une approche collective de la musique par la pratique instrumentale dans l'ensemble des cours proposés.

Trois cours différenciés complémentaires et successifs apporteront aux élèves, les notions élémentaires d'une pratique musicale complète et collective par le biais de l'instrument choisi.

Deux nouveaux « Gruppetto » seront proposés à la rentrée 2020 – 2021 « Gruppetto Arpeggione » et « Gruppetto Espressionne » sur l'antenne de Bayonne (accessible aux élèves des antennes de Bayonne et de Biarritz).

Ce dispositif concerne les quatre années du cycle 1.

Le dispositif « Gruppetto », est ouvert aux élèves du conservatoire entrant en CE1 et ayant déjà une pratique en IMD (initiation Musique et Danse). Les élèves inscrits dans ce dispositif s'engagent à le suivre sur les deux premières années.

Il sera également accessible aux élèves arrivant au conservatoire en CE1 pour la rentrée 2020-2021.

L'instrument pratiqué sera le pivot de cette découverte musicale. Cet apprentissage se fera toujours en lien avec l'instrument dès le premier cours proposé et toujours en cours collectif.

En pratique :

Le choix instrumental se fera en juin 2020 par le biais du **formulaire en ligne** qui sera communiqué par le conservatoire aux familles dont les enfants sont actuellement en (IMD) Initiation Musique et Danse. Une réunion virtuelle d'information sur ce dispositif sera proposée courant juin. (Merci de consulter le site du conservatoire).

Deux « Gruppetto » seront accessibles sur l'antenne de Bayonne pour les instruments suivants :

Violon, Contrebasse, Guitare, Piano, Trompette, Trombone, Tuba, Cor, Percussions

Les cours se dérouleront avec un effectif de 15 élèves maximum avec 3 élèves par discipline.

La durée du cours sera de 2h30 par semaine sur 1 seul créneau réparti comme suit :

Mercredi au conservatoire de Bayonne de 9h30 à 12h00 « Gruppetto Arpeggione » (non compatible avec les horaires de danse)

Violon, Contrebasse, Guitare, Piano

- 9h30 à 10h30 Cours « Collectif Instrument »

- 10h30 à 11h00 Cours « Collectif Tutti »

- 11h00 à 12h00 cours « Collectif Musique »

Mercredi au conservatoire de Bayonne 14h00 à 16h30 « Gruppetto Espressionne »

Trompette, Trombone, Tuba, Cor, Percussions

- 14h00 à 15h00 Cours « Collectif Instrument »

- 15h00 à 15h30 « Collectif Tutti »

- 15h30 à 16h30 Cours « Collectif Musique »

L'intégralité de l'apprentissage se fera sur ces créneaux horaires.

Le cours « Collectif Musique » (1h) sera sous la responsabilité conjointe d'un professeur de Formation Musicale et d'un professeur d'instrument du Gruppetto et (0h30) avec l'ensemble des professeurs.

Le cours « Collectif Instrumental » sera sous la responsabilité du professeur de la discipline choisie par l'élève (1h).